

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux dire, c'est que les questions soulevées par mon honorable ami sont toutes intéressantes et importantes en regard à ce projet de loi. Oui, ce sont là des points très importants et, lorsque le comité sera saisi du bill, le surintendant des assurances et moi-même les étudierons en profondeur, je puis l'en assurer. Nous voulons une loi solide qui protège le public et en même temps assure, autant que possible, aux acheteurs de valeurs la sécurité de leurs placements.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

L'hon. M. Lambert: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LES NATIONS UNIES—L'AFRIQUE DU SUD—L'ABSTENTION DU CANADA QUANT À L'EMBARGO SUR LES ARMES—LA QUESTION DES PIÈCES DE RECHANGE

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, il y a trois semaines j'ai eu l'honneur d'assister à la 25^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en qualité d'observateur parlementaire. C'est durant mon séjour aux Nations Unies que le comité politique spécial a présenté une résolution appuyée par un grand nombre de pays émergents demandant que tous les pays se conforment à la résolution du Conseil de sécurité qui voudrait qu'on mette fin à l'expédition d'armes en Afrique du Sud.

Rédigée en termes modérés, la résolution constituait vraiment l'action la plus limitée qu'on pouvait attendre de pays opposés à la politique d'apartheid en Afrique du Sud. Ce n'est pas un secret que les pays qui ont présenté la motion ont eu l'idée de demander au Canada de la parrainer. A ma connaissance, nous étions le seul pays hautement industrialisé à prédominance de Blancs à être pressenti. Je considère ce geste comme un hommage à notre pays.

On a fait cette offre au Canada probablement pour diverses raisons. Par exemple, sous un gouvernement antérieur, le Canada a contribué à rendre impossible que l'Afrique du Sud demeure au sein du Commonwealth, action que j'ose relier au fait que le Commonwealth continue d'exister aujourd'hui comme une organisation multiraciale.

Il y avait une autre raison: le Canada, en de multiples occasions, a exprimé verbalement son aversion profonde pour la politique d'apartheid. Enfin, et le plus important, il y a eu la lettre sévère du premier ministre actuel (M. Trudeau) à l'adresse du gouvernement britannique, dans laquelle il dénonçait l'intention de la Grande-Bretagne de continuer de fournir des armements à l'Afrique du Sud.

[M. l'Orateur.]

Pour notre honte éternelle, non seulement nous n'avons pas coparrainé la résolution, mais encore nous nous sommes abstenus lors de la mise aux voix de la résolution, sur les directives explicites du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), comme il l'a confirmé à la Chambre en réponse à une de mes questions. Notre action, ou plutôt notre inaction, pourrait être interprétée comme de la plus pure hypocrisie par les autres pays, en regard à nos déclarations et à nos gestes antérieurs.

Le motif que le gouvernement canadien a allégué pour avoir refusé en fin de compte de se montrer logique avec lui-même, a été que le cabinet n'avait pas encore décidé d'une politique relativement à la continuation ou à l'arrêt des expéditions vers l'Afrique du Sud de pièces de rechange. Or ce n'est pas que cette résolution soit une surprise complète pour notre gouvernement. Les Nations Unies ont abordé la situation en Afrique du Sud presque dès le commencement de cet organisme. La question de l'Afrique du Sud figure chaque année à l'ordre du jour du comité politique spécial. Le Conseil de sécurité a adopté des résolutions demandant à tous les pays de cesser leurs expéditions d'armes à l'Afrique du Sud à deux reprises en 1963, une fois en 1964 et de nouveau en juillet dernier.

● (10.00 p.m.)

Notre gouvernement a eu amplement le temps de décider sa politique en ce qui concerne les expéditions de pièces de rechange à l'Afrique du Sud et on lui a amplement signalé qu'il serait appelé un jour à démontrer au monde de quel côté le Canada se trouve. La vérité, c'est qu'il s'agit tout simplement ici d'un autre exemple du manque de préparation lamentable dont notre gouvernement fait preuve à propos des questions sérieuses dans le domaine des affaires extérieures.

Ce n'est pas que la décision que le gouvernement semble avoir tant de difficulté à prendre soit si difficile. Même selon les normes, si l'on peut s'exprimer ainsi, contenues dans le Livre blanc sur les affaires extérieures, l'expédition continue de pièces de rechange vers l'Afrique du Sud ne peut être considérée dans notre intérêt national parce qu'elle n'est pas tellement payante et qu'elle risque de nous aliéner en permanence quelque 250 millions d'Africains noirs, sans mentionner les innombrables millions d'Asiatiques, par simple souci de bonne volonté à l'égard de quelques millions de Sud-Africains blancs. A la longue, quelle option présente la plus grande possibilité de gain matériel? La réponse est évidente.

J'ai invoqué cet argument avec beaucoup d'hésitation, monsieur l'Orateur, car je ne le crois pas très pertinent. Cependant, j'ai cru qu'il pourrait faire impression sur ces Machiavels au petit pied, auteurs du Livre blanc. Sans aucun doute, il convient de dire que nos expéditions de pièces de rechange militaires sont du genre de celles qui accroissent sensiblement l'aptitude du régime blanc de l'Afrique du Sud à supprimer la population noire et de couleur du pays.

Le gouvernement du Royaume-Uni pourrait au moins prétendre que le matériel qu'on projette de vendre à l'Afrique du Sud est très élaboré et très coûteux et n'ayant que peu ou point d'utilité dans l'application de